
Adresses du citoyen Manche fils, député de la société populaire de Tarascon-sur-Rhône, et de cette même société, lors de la séance du 13 vendémiaire an III (4 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresses du citoyen Manche fils, député de la société populaire de Tarascon-sur-Rhône, et de cette même société, lors de la séance du 13 vendémiaire an III (4 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. pp. 279-280;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_17022_t1_0279_0000_11

Fichier pdf généré le 07/10/2019

en foudroyant des scélérats hypocrites, ces modernes Catilina, qui, cachés sous le voile du patriotisme, méditoient depuis long-temps la perte de la liberté; elle l'invite à jouir de son triomphe, en faisant régner la justice et la vertu, en frappant le coupable sans pitié, et en mettant le patriote à l'abri de toute vexation; proteste de son horreur pour les traîtres et de son attachement à la représentation nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (48).

[*La société populaire de Lorgues à la Convention nationale, le 18 fructidor an II*] (49)

Citoyens représentants,

Vous l'avez anéantie aussitôt qu'elle s'est montrée cette horrible conspiration qui devoit rétablir la tyrannie sur vos cadavres ensanglantés, et qui ne pouvoit s'effectuer que par la mort de tous les bons républicains dans le danger dont vous étiez menacés, vous n'avez vu que la Patrie, et vous l'avez sauvée. C'est votre énergie sublime qui a foudroyé ces scélérats hypocrites, ces modernes Catilina qui, cachés sous le voile du patriotisme, méditoient depuis long-temps la perte de notre liberté.

Législateurs, aussi courageux que sages jouissés de votre triomphe, et dans le calme de vos consciences occupés vous sans relache du bonheur des hommes, dont le sort vous est confié; faites régner la justice et les vertus; que le coupable soit frappé sans pitié mais que le patriote ne soit plus la triste victime de l'intrigue et de la calomnie, qu'il soit à l'abri de toute vexation. Un gouvernement populaire ne peut avoir d'autre base que l'équité, vous l'avez dit, et c'est une vérité dont il importe de convaincre tout citoyen; car ce ne sera jamais qu'en réglant notre conduite sur les principes de la justice que nous pourrions répondre de vos vœux, vaincre tous les tyrans, tous les ennemis de notre sainte révolution et marcher d'un pas rapide vers cette liberté chérie, idole de nos cœurs, et fruit de vos pénibles et glorieux travaux.

Ce dernier événement n'a fait qu'exalter dans nos âmes l'horreur que nous avons pour les traîtres et redoubler notre attachement pour la Convention nationale, que nous regarderons toujours comme l'unique centre de notre repos et de notre félicité.

La société a délibéré de vous faire passer 95 L en numéraire qui se trouve dans la caisse de son trésorier. Elle a pensé que l'assignat devoit être, dans ce moment, la seule monnaie de cours du républicain.

BERARD, *président*, LYONS, PASCALIS, VIAN, *secrétaires et une vingtaine de signatures.*

(48) P.-V., XLVI, 267.

(49) C 322, pl. 1351, p. 6.

36

L'agent national du district de Sisteron, département des Basses-Alpes, annonce que la vente des biens d'émigrés se continue avec succès; que l'on peut en juger par l'adjudication d'un petit jardin estimé 400 L, qui a été vendu 4 800 L.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des Finances, section d'aliénation (50).

37

L'agent national du district de La Ferté, département de la Sarthe, prévient la Convention nationale de l'envoi au creuset de 154 marcs 6 onces 7 gros d'argenterie; le directoire du district a aussi envoyé 89 marcs 4 onces 1 gros de galon d'or, 39 marcs 4 onces de galon d'argent et 159 L d'étoffes brochées en or et argent: ce sont les dernières dépouilles des églises de ce district.

Insertion au bulletin, et renvoi à la commission des revenus nationaux (51).

38

L'agent national du district de Draguignan, département du Var, écrit à la Convention que la vente des biens des émigrés se continue avec célérité; que, dans le courant de fructidor, 143 lots, estimés 423 770 L, ont été portés, à la chaleur des enchères, à la somme de 1 002 721 L.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des Domaines nationaux (52).

39

Un membre donne lecture d'une lettre du citoyen Manche fils, député de la société populaire de Tarascon-sur-Rhône [Bouches-du-Rhône], par laquelle il exprime ses regrets de ne pouvoir être admis lui-même, sans manquer de soumission à la loi de la seconde Sans-Culottide, à présenter les sentimens d'amour, de respect et de confiance dont tous les membres de cette société sont pénétrés. Il lit aussi une lettre de la société populaire, qui assure la Convention de son inviolable attachement, et qu'elle saura mourir, s'il le faut, pour la défendre contre tous ses ennemis, de quelque masque qu'ils se couvrent. Il

(50) P.-V., XLVI, 267. *Bull.*, 16 vend. (suppl.).

(51) P.-V., XLVI, 267-268. *Bull.*, 17 vend. (suppl.).

(52) P.-V., XLVI, 268. *Bull.*, 24 vend. (suppl.).

dépose sur le bureau, au nom de cette société, une somme de 3 200 L, produit d'une souscription ouverte dans son sein pour la construction d'un vaisseau.

Mention honorable, insertion au bulletin (53).

[*La société populaire de Tarascon-sur-Rhône au président de la Convention nationale, du 4ème jour s.-c. an II*] (54)

Citoyen président,

Le citoyen Manche fils député de notre société pour assurer la Convention nationale de notre inviolable attachement et de notre entier dévouement est chargé de déposer sur l'autel de la patrie la somme de trois mille deux cent livres produit d'une souscription ouverte dans son lieu, pour la construction d'un vaisseau destiné à combattre les féroces ennemis de la liberté et de l'égalité.

Nous t'invitons, citoyen président, à faire agréer cette offrande à la Convention nationale. Nous ne cesserons jamais de l'entourer de notre respect et de notre confiance et nous mourrons s'il le faut pour la défendre contre tous ses ennemis de quelque masque qu'ils se couvrent.

RIQUE fils aîné, *président*, COEUR,
BRAN, *secrétaires*.

[*Reçu de la ditte somme, le 13 vendémiaire an III, par le citoyen DUCRAIN*]

La société populaire de Tarascon-sur-Rhône, département des Bouches-du-Rhône, a fait déposer par le citoyen Leblanc, député, la somme de trois mille deux cent livres en assignats, pour servir à la construction des vaisseaux.

Signé LEBLANC.

[*Adresse du député de la société populaire de Tarascon-sur-Rhône au président de la Convention nationale, de Paris, le 11 vendémiaire an II (sic)*]

Citoyen président,

La société populaire de Tarascon-sur-Rhône m'a député auprès de la Convention nationale par délibération de la deuxième sans-culottide, dont je joins l'extrait à la présente lettre, ses décrets de la seconde sans-culottide, et du quatre vendémiaire n'ont pu m'être connus. Soumis aux loix, je pars sans qu'il me soit possible d'exprimer moi-même à la Convention nationale les sentiments d'amour de respect et de confiance dont mes commettants sont pénétrés. J'ai prié le représentant du peuple Leblanc d'être l'interprète de ces sentiments et d'assurer la Convention nationale que fidèles au ser-

ment sacré que nous avons prononcé l'année dernière au fond de nos cachots, de la défendre jusques à la dernière goutte de notre sang, nous lui faisons un rempart de nos corps contre ses ennemis. Le représentant Leblanc lui offrira la somme de trois mille deux cent livres, produit d'une souscription destinée aux frais de nos armements maritimes. Notre point de ralliement sera toujours la Convention nationale, notre guide les loix, notre but la liberté et l'égalité, citoyen président, nous ne voulons ny roy, ni dictateur, ny tyrans sous quelque dénomination et de quelque masque qu'ils se couvrent. Nous voulons comme tout le peuple français, une République démocratique, une et indivisible, la punition de tous ses ennemis intérieurs, nous voulons qu'elle soit respectée par tout l'univers et qu'elle repose sur les bases inébranlables dont la Convention nationale a jetté les premiers fondements.

MANCHE fils.

40

La Convention charge son comité de Sûreté générale de statuer définitivement, dans le délai de trois jours, sur l'affaire des citoyens Philippe Lalonde et Pierre Deschamps (55).

41

La Convention nationale décrète que les dispositions du décret du 5 de ce mois, qui renvoie au comité des Secours publics, avec autorisation d'accorder des secours à plusieurs déportés de la Martinique, la Guadeloupe et Sainte-Lucie, s'étendent à tous les déportés de ces colonies qui justifieront des passe-ports qui leur ont été donnés par les représentans du peuple (56).

42

La Convention nationale, après avoir entendu son comité des Secours publics sur la pétition de la citoyenne Philippine Caret, veuve d'Antoine Bressieux, soldat vétérán mort en activité après 31 ans de service,

Décrète que, sur le vu du présent décret, la Trésorerie nationale paiera à ladite veuve Bressieux la somme de 300 L, à

(55) P.-V., XLVI, 268. C 320, pl. 1330, p. 28, minute de la main de R. Lindet, rapporteur.

(56) P.-V., XLVI, 269. C 320, pl. 1330, p. 29, minute de la main de Crassous, rapporteur. *J. Fr.*, n° 740; *J. Perlet*, n° 742; *M. U.*, XLIV, 216.

(53) P.-V., XLVI, 268. *Bull.*, 17 vend. (suppl.). *Gazette Fr.*, n° 1007; *M. U.*, XLIV, 203.

(54) C 321, pl. 1340, p. 24.